Image not found or type unknown

Ecoulement des eaux pluviales de l'immeuble voisin sur notre toit

Par **ariel**, le **09/12/2014** à **17:00**

Notre copropriété vient de faire refaire tous les toits à neuf. Or, selon notre couvreur, le chéneau du voisin est à bout de souffle (il a déjà été rafistolé) et risque de provoquer des infiltrations sous nos toits neufs. Le syndic a écrit à ce voisin sans obtenir de réponse. Il vient de réécrire avec A.R..La pente d'un des toits de ce voisin faisant que les eaux pluviales se déversent sur notre toit neuf, pouvons-nous contraindre ce voisin, au titre de l'article 681 du Code Civil, à faire rénover son chéneau ou à le remplacer ? Le voisin en question ayant déjà fait preuve de mauvaise volonté dans le passé à propos d'un mur mitoyen qui menaçait de s'écrouler sur notre propriété, je crains qu'il ne fasse à nouveau la sourde oreille.

Image not found or type unknown

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés